



DÉLIBÉRATION
N°2022-44

NOMBRE DE MEMBRES : En exercice : 15 Présents ou Représentés : 15 Votants : 15	Le 15 décembre 2022 à dix-neuf heures trente, Le Conseil Municipal de Chaumont-sur-Tharonne, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Laurent AUGER, Maire. Convocation adressée le 12 décembre 2022
Etaient présents : AUGER Laurent, VALTER Francis, PICOT Rose Marie, PAUL Patrice, MUNIER Laetitia ROUILLON Brigitte, MERVEN Patrick, ROUILLON Thierry, CUVILLIER Alexis, CUVILLIER Emilie, DELETANG Alain, SIMONNET Claire, VERVIALLE Yves, DUPAS Martine, FOURAGE Sandra	
Brigitte ROUILLON a été désignée comme secrétaire de séance	

OBJET	TARIFS LOCATION « ESPACE THARONNE » 2023
--------------	---

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, FIXE les tarifs de location de la salle des fêtes ainsi qu'il suit à compter du 1^{er} janvier 2023

1°) *Associations chaumontaises* *gratuit*

2°) *Chaumontais* (week-end : du vendredi AM au lundi matin)

. salle complète (bar inclus) 350 €

. bar seul 130 €

3°) *Hors commune*

salle complète (le week-end) 800 €

. exploitation commerciale

- la journée en semaine 550 €

- week-end seul 950 €

4°) *Arrhes non remboursables*

Versement de 50 % du montant de la location à la réservation. Paiement du solde à la remise des clés.

5°) *Caution*

Dépôt d'une caution de 800 €, remboursable après la location si aucun dégât n'est constaté.

6°) *Ménage*

Si salle non remise en état : 160 €

Secrétaire de séance

Pour copie conforme
Le Maire

Laurent AUGER

